

Paris ANAS

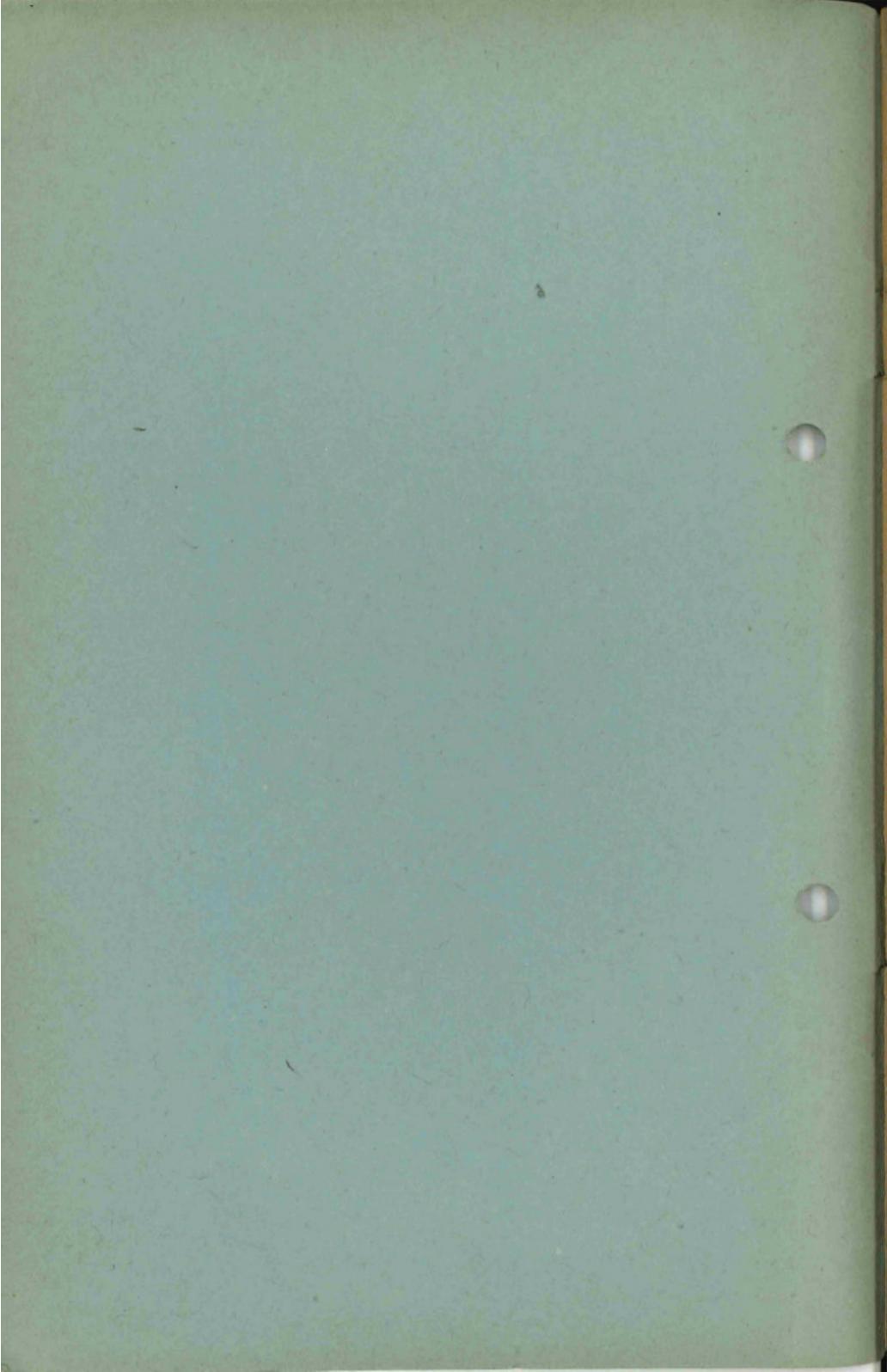
BULLETIN
de
L'ASSOCIATION
des
ASSISTANTES SOCIALES
Diplômées d'État



3, Rue de Stockholm
— PARIS VIII^e —

Téléph. : **LABorde 06-98**

AOUT 1945



BULLETIN
de
L'ASSOCIATION
des
ASSISTANTES SOCIALES
Diplômées d'État



3, Rue de Stockholm
— PARIS VIII^e —
Téléph. : **LABorde 06-98**

AOUT 1945

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Pourquoi ce Bulletin	3
Composition du Comité national et de son Bureau	4
Journée du 16 juin :	
Rapport moral	7
Rapport financier	17
Vœu	18
Projet d'Assemblée Générale : novembre 1945	19
Carte d'adhérente	20
Questionnaire sur le problème « Coordination et liaison en Service Social »	
Questionnaire sur le Contrat de Travail	
Liste des résidentes des Comités régionaux et départementaux	21

POURQUOI CE BULLETIN

C'est au *Journal Officiel* du 23 janvier 1945 que paraît l'acte de naissance de l'Association Nationale des Assistantes Sociales diplômées d'Etat. Trois mois après, celle-ci compte 2.500 adhérentes; elle en a 3.500 le 1^{er} juin et double le cap des 4.000 pour le 15 juin. Les chiffres, malgré leur sécheresse, sont une preuve de vie, ils ne sont pas la seule.

De Dunkerque à Casablanca, de l'humble dispensaire rural à l'usine grondante du faubourg, le bulletin ira porter *l'écho de cette vie*.

Et, au delà, il sera lui aussi *élément* de vie : ouvert aux communications des comités, il enseignera aux uns l'expérience des autres, il deviendra instrument d'échanges, ferment de ténacité et de patience, semence d'amitié et d'enthousiasme.

Qu'il apporte à chaque adhérente la certitude qu'elle n'est jamais seule, ni aux heures de lutte, ni aux heures d'espérance, et devienne le *lien* vivant qui fera de tous nos efforts une gerbe croulante d'épis.

La Présidente :

R. LIBERMANN.

COMITÉ NATIONAL
de l'Association Nationale des Assistantes sociales diplômées d'État

Mmes et Mlles	S. Sociaux	Adresses	Comités
ARNAUD	Entr'Aide Française	42, avenue Maréchal-Foch, Nice	Marseille.
BODIN	S.N.C.F.	4, avenue Louis-Barthou, Rennes	Rennes.
BODIN	Scolaire	228, rue Lecourbe, Paris (15°).....	Ile de France.
BONABELLE	Inspection Santé Var.....	4, rue Notre-Dame, Toulon	Marseille.
BOUSSAND	C.C.R.P.	41, avenue de Suffren, Paris (7°).....	Ile de France.
BRACQUEHAIS	Délégation Famille	54, rue A.-Joly, Versailles.....	Ile de France.
COURRÈGES	S.S. des Déportés.....	50, cours Pasteur, Bordeaux.....	Bordeaux.
CROISSANDEAU	S. départemental	12, faubourg Madeleine, Orléans.....	Orléans.
DELACOMMUNE	Industrie textile	10, rue d'Anjou, Paris (8°).....	Hors région.
DESTRUEL	Ecole sociale	1, rue A.-Fochier, Lyon.....	Lyon.
DURBET	D.H.S.	19, Avenue de la Gare, Voiron (Isère).....	Grenoble.
FRI TSCH	O.P.H.S.	Rue A.-Baysse lance, Bordeaux	Bordeaux.
GUILLON	S.S. Armée	11, rue de Vaugirard, Paris (6°).....	Hors région.
LAMY	Tribunaux Enfants	4, rue Harrouys, Nantes	Angers.
LALOUETTE	Hygiène mentale	25, rue Eau-de-Robec, Rouen	Rouen.
LEYDIER	Tribunal Enfants	57, avenue Clemenceau, Montpellier.....	Montpellier.
LIBERMANN	Chambre des Métiers.....	174, quai de Jemmapes, Paris (10°).....	Ile de France.
MARCHALL	O.P.H.S.	2, rue Saint-Louis, Longwy.....	Nancy.
MILHOUSE	Sauvegarde Enfance	27, rue d'Inkermann, Lille.....	Lille.
MONTMASSON	A.S. d'usine	15, avenue Berthollet, Annecy.....	Grenoble.
NAEGELEN	Ecole sociale	29, rue La Fontaine, Angers.....	Angers.
OLLIER	A.S. d'usine	135, rue Voltaire, Firminy.....	Lyon.
BATAUD	Tribunal pour enfants.....		Clermont-Ferrand.
PETITJEAN	G.A.S.S.S.	179, boulevard Péreire, Paris (17°).....	Ile de France.

Mmes et Mlles	S. Sociaux	Adresses	Comités
PICARD	S.S. Marine Fluviale.....	1, place Gailleton, Lyon.....	Lyon.
POURCEL	Tribunal	22, quai de l'Odet Quimper.....	Rennes.
QUENEUDEC	O.P.H.S.	1, rue Briquet-Tailladier, Arras	Lille.
Sr REGEREAU	S.S. Srs de St-Vincent-de-Paul.	140, rue du Bac	Hors région.
RÉMY	Ecole sociale	12, rue Porion, Amiens	Laon-Saint-Quentin.
RUPELLAND	O.P.H.S.	7, rue Michelin, Provins	Ile de France.
SAPORTA	Tribunal	rue J.-Cœur, Montpellier	Montpellier.
SEIGNEBOSC	Un. Soc. Maritime	5 ^e , avenue de Breteuil, Marseille.....	Marseille.
SOLACROUP	C. « Jeanne la Lorraine ».....	4, rue de la Durance, Paris.....	Ile de France.
SOURON	All. Familiales	18, place Saint-Martin, Caen.....	Rouen.
THRO	S.S. Rural	5, rue des Soupirs, Châteauroux.....	Limoges.
TRENTESAUX	Croix-Rouge	41, rue du Hase, Tourcoing.....	Lille.
VIALATTE	S.S. Marine	158, rue Nordman, Paris	Hors région.
WILLOT	Ets Saint-Gobain	2, place des Saussaies, Paris.....	Ile de France.

BUREAU

Présidente :
Mlle LIBERMANN.

Vice-Présidentes :
Mlle DESTRUEL.
Mlle THRO.

Secrétaire générale :
Mlle BOUSSAND.

Trésorière :
Mlle DELACOMMUNE.

Membres :

Melles
BRACQÛEHAIS.
CROISSANDEAU.
FRITSCH.
LALOUETTE.
MARCHALL.
MONTMASSON.

POURCEL.
Sr REGEREAU.
SEIGNEBOSC.
SOLACROUP.
TRENTESAUX.
SOURON.
Mme
WILLOT.

JOURNÉE DU 16 JUIN 1945

Le 9 décembre 1944, 80 déléguées de toutes les régions de France se réunissaient rue de Stockholm pour la discussion et la mise au point des statuts, cadre de l'Association, et pour l'élection d'un Bureau.

Les déléguées venaient de participer à la naissance, il s'agissait de vivre et il fallait des responsables. Mais celles-ci ne pouvaient former qu'un Bureau provisoire puisque les électrices n'avaient pu être, le plus souvent, vraiment élues par leurs collègues.

En six mois, l'Association s'est développée. Ses organes constitutifs sont progressivement créés : commissions professionnelles, comités départementaux, comités régionaux, étendant leurs ramifications sur presque tout le territoire, Afrique compris. Il était désormais possible d'avoir un Comité National, dont chaque membre serait délégué pour représenter sa région, après avoir été élu à l'échelon départemental puis régional.

L'existence même du Comité National allait permettre au Bureau provisoire de rendre compte de sa mission et de s'effacer devant un Bureau, dûment constitué cette fois.

Puisqu'il était provisoire, le Bureau ne pouvait convoquer une Assemblée Générale. Il lui parut opportun cependant que cette reddition de comptes ait lieu devant les déléguées de chaque comité; n'était-il pas souhaitable aussi de provoquer un contact vivant et direct entre toutes les responsables élues par les adhérentes, à quelque degré que ce soit.

Ne craignant pas de longs et pénibles voyages, celles-ci sont venues de Nice, de Toulouse, de Quimper... toutes les régions et la plupart des départements étaient représentés.

Le matin était consacré à la vie de l'Association : après un mot de bienvenue de M^{lle} LIBERMANN, et les rapports d'usages (donnés ci-dessous intégralement) s'établit un échange de vues extrêmement vivant et fructueux dont l'idée maîtresse était « la place de l'Assistante Sociale dans les services employeurs ». Comment allier intégration et indépendance ? A la suite de ce débat, et pour en concrétiser les idées principales, un vœu fut émis à l'unanimité des 200 Assistantes présentes.

Les membres du Comité National se réunirent ensuite pour nommer leur Bureau (1). Après le repas, une série de « témoignages » nous conduisit de Fresnes à Revensbruck, d'un camp de prisonniers à un camp de déportés, puis en Afrique, en Angleterre et au débarquement d'Arromanches, pour terminer en Alsace.

(1) La liste du Comité National et de son Bureau sont en tête de la Brochure.

Cette première manifestation de l'Association nous a permis de faire une double constatation très réconfortante :

— *Doctrine commune* sur des principes de base mettant en relief l'unité de la profession, dans sa diversité.

— *Esprit de solidarité* des adhérentes, manifesté dans la participation spontanée aux frais de voyage. Pour qu'une question pécuniaire ne puisse arrêter aucune déléguée, les frais de voyage furent remboursés intégralement à chacune puis, le prix moyen ayant été annoncé, des enveloppes furent distribuées à chaque adhérente et remplies selon les possibilités — l'anonymat restant pleinement sauvegardé.

Total des remboursements effectués Fr. 61.904 »

Participation des Assistantes Fr. 44.780 »

Solde de la journée Fr. 17.124 »

s'explique par le total des dépenses de voyage non prévues : nous avons, en effet, remboursé 16.457 francs à des Assistantes qui ont participé à la réunion sans avoir pu s'inscrire à l'avance, ce qui devra être évité à l'avenir.

Un tel résultat a fait taire les plus sceptiques, la solidarité de l'Association est déjà entrée dans les réalisations concrètes.

RAPPORT MORAL

1945

par M^{lle} BOUSSAND, Secrétaire Générale

Il est dans la tradition du Service Social de consigner fidèlement en des comptes rendus presque quotidiens les activités du travail journalier, et en général ce bilan nous donne, non seulement une idée des résultats obtenus, mais précise plus encore la tâche qui nous reste à accomplir pour mener à bien notre besogne. Jamais cette impression ne m'a frappée comme aujourd'hui, et je vous avoue que l'enquête que je dois vous présenter me semble infiniment plus difficile que toutes celles que j'ai faites au cours de ma carrière : il y a tant à dire pour vous donner un aperçu de ce qu'a fait notre Association en quelques mois.

Ce rapport moral, le premier que le Bureau provisoire vous expose depuis sa constitution, doit vous apporter quelques précisions sur notre activité depuis le 9 décembre 1944.

En effet, à cette date, le Comité de Liaison que vous connaissez toutes, et qui sous l'impulsion de M^{lle} HARDOUIN avait depuis plusieurs années préparé la route, a passé la main au Bureau créé provisoirement par les 89 représentantes de toutes les régions. Qu'il me soit permis, puisque nous citons le Comité de Liaison, de dire ici tout ce que notre Association lui doit.

Groupant quelques pionnières les plus qualifiées et les plus convaincues du Service Social, ce Comité a étudié les questions profondes touchant à la profession; des idées ainsi émises, des réflexions de chacune, des discussions communes, petit à petit sont sorties les grandes lignes d'un statut de la profession dont maintenant tout le monde parle, puis s'est précisée aussi la forme à donner à cette union des Assistantes Sociales.

Ce travail préalable important nous a permis d'élaborer en quelques semaines le statut de notre Association.

C'est donc avec une émotion très profonde que nous voulons donner ici un témoignage de reconnaissance à celles qui nous ont permis de réaliser très vite ce groupement qui semble correspondre, par l'enthousiasme qu'il provoque, au désir de toutes.

Bien entendu notre Bureau est provisoire, mais il fallait qu'il existât pour que l'Association fût déclarée par des personnes dûment mandatées, et depuis que les adhésions se multiplient, il ne correspond peut-être plus au désir des adhérentes, il se doit donc aujourd'hui de vous exposer loyalement son travail depuis six mois et de vous donner la possibilité de le modifier suivant les tendances nouvelles.

Dès le lendemain de son élection, l'équipe ainsi constituée ne comprenant que des Assistantes Sociales déjà très au courant de la question, s'est adaptée très vite à son nouveau travail.

1° *Organisation matérielle.* — Accord pour avoir un local avec le B.I.O.S. (Bureau d'Information et d'Orientation Sociale) et l'Association des Travailleuses Sociales, de façon à ce que nous ayons rue de Stockholm, un siège social et que le départ de l'Association ne nous entraîne pas dans des frais trop considérables. Inutile de vous dire que ces groupes amis nous ont facilité les choses; nous sommes très heureuses de les remercier ici de leur bonne collaboration, et la liaison entre toutes, au moins pour les Assistantes de Paris fût ainsi facile à réaliser. De plus, il fallait être prudent, puisque notre budget n'existait qu'en projet. M^{lle} DELACOMMUNE vous dira d'ailleurs comment elle a pu équilibrer, grâce au concours de toutes nos amies, ce prodige de pouvoir faire face à des frais, avant l'existence officielle de l'Association, ce sera parce que dès le mois de novembre, tout un groupe d'Assistantes Sociales confiantes dans l'avenir, avaient avancé le montant de leur cotisation, de façon à constituer un petit capital, qui nous permit de parer aux multiples dépenses indispensables.

Depuis peu, une ligne téléphonique spéciale, obtenue à titre tout à fait exceptionnel, a été installée et facilite maintenant le travail si lourd du Secrétariat.

2° *Constitution du dossier et contact avec les différents services* pour la déclaration d'Association, parue au *Journal Officiel* du 26 janvier 1945.

Légalement, c'est depuis cette date que nous fonctionnons. On réalise mal, quand on ne les partage pas, les efforts, les pertes de temps, les coups de téléphone multiples que représente une simple démarche. Cependant, vous toutes qui êtes ici, savez par expérience, les difficultés que vous avez eues pour constituer vos Comités Régionaux, et je suis sûre que vous comprendrez aisément l'importance de nos difficultés sur le plan national. Mais tout ceci est peu, car le principal effort a été la propagande.

3° *La propagande*. — Il fallait très vite nous faire connaître, établir entre Paris et chaque région des relations qui ont été très vite cordiales, et donner aussi notre point de vue pour qu'il y ait unité dans les directives à suivre.

Notre Présidente et plusieurs de nos collègues se sont dévouées sans compter, voyageant dans des conditions particulièrement dures pour rejoindre tel ou tel point pour des réunions de propagande (Lille, Nantes, Rouen, Rennes, Orléans, etc...), mais la fatigue était peu de chose en regard des encouragements très réconfortants que tant en province qu'à Paris, nous recueillîmes.

Chaque mois une réunion de notre Bureau, suivie assidûment par l'ensemble de nos correspondantes, certaines n'hésitant pas à passer la nuit dans le train pour nous apporter l'écho de leur région, nous permit de faire le point et d'élaborer ensemble, au fur et à mesure des nécessités, les circulaires diverses, le projet de règlement intérieur, le détail des élections, tout ce qui devait être la base administrative de notre Association. Ces réunions, en général, duraient toute la journée, absorbant dans un effort très net, toutes nos amies, se passant cependant une atmosphère de cordiale sympathie et de confiance, ces heures de travail en commun ont été très précieuses pour chacune et toujours un résultat effectif en a été la conclusion.

L'exécution pratique de ces projets n'a pas été sans difficultés. En temps normal, un travail matériel est facilement réalisable. Actuellement, pour la moindre note, il faut du papier... pour avoir le papier, il faut avoir des bons, pour faire réparer une machine à écrire, il faut aussi des bons... et si nous n'avions fait appel les unes et les autres à des services amis, qui nous ont plus d'une fois dépannés, je ne sais comment nous aurions pu faire ce travail qu'il fallait exécuter rapidement.

4° Un autre aspect de notre activité a été la présentation de notre Association aux Pouvoirs Publics, aux Ministères, à tous les Groupements Professionnels ou non, où d'ailleurs l'accueil qui nous a été réservé a été des plus encourageant.

Les contacts pris ainsi ne se sont pas ralentis, au contraire au fur et à mesure que nous grandissons, notre importance se fait plus précise et plus forte.

Nous apportons, me semble-t-il, un aspect nouveau à la vie professionnelle, nous représentons un nombre chaque jour plus grand d'Assistants « diplômées d'Etat », nous ne sollicitons aucune faveur, nous ne demandons aucun avantage, nous existons seulement et nous désirons manifester cette existence, celle-ci étant envisagée sur le plan général, plus encore dans le domaine de la technique et de la pensée que sur le plan des réalisations pratiques, bien que ne négligeant pas celle-ci, nous présentons nos vœux aux Autorités compétentes. Mais notre tâche essentielle c'est de nous unir et application même de l'article 1^{er} de nos statuts, pour *organiser ensemble notre profession en dehors de toute autre considération*, pour cela s'impose la nécessité de garantir simultanément la valeur professionnelle, attestée par le diplôme d'Etat et la valeur morale par le respect de la morale traditionnelle.

Suivant l'importance du nombre que nous représenterons, notre influence sera plus ou moins efficace; d'ailleurs un décret du Conseil d'Etat cité dans la circulaire du Ministère du Travail du 26 novembre 1937 précise qu'il faut entendre par « Organisation représentative » dans son sens large, toute organisation à buts professionnels ne groupant que des professionnels, et c'est bien là notre cas.

M. BILLOUX, Ministre de la Santé Publique, dans son discours à l'Assemblée Consultative du 12 mars dernier, parlant de l'utilisation des Assistantes Sociales, concluait en ces termes : « Je crois pouvoir être bientôt en mesure de faire des propositions, après avoir consulté les diverses Organisations d'Assistants Sociales. » (*J.O.*, débats de l'Assemblée Consultative, 13 mars 1945, page 443.)

Des faits venaient d'ailleurs à l'appui de ces textes. La Présidente de l'Association et la Secrétaire Générale ont été appelées à ce titre à faire partie du Jury du Diplôme d'Etat à Paris.

Plus récemment, M^{lle} FRISTCH, de Bordeaux, membre de la Commission chargée d'étudier le statut au Ministère de la Santé Publique, a été désignée pour représenter l'Association à cette Commission, ce choix ne pouvait être plus heureux, et nous savons que c'est le point de vue du Service Social qui sera défendu par ses soins. Nous lui demandons, au nom de toutes les Assistantes Sociales, d'insister de tout son autorité pour que sorte très vite ce statut qui doit enfin défendre le titre; c'est là le point essentiel et ce sera le commencement d'un travail de longue haleine, car ce titre que nous désirons nous voir officiellement accordé, il faudra le « mériter » plus encore qu'auparavant, l'unité sera indispensable, unité de doctrine, unité de technique, et notre rôle à nous les anciennes, sera de guider et d'orienter vers un idéal toujours plus élevé les jeunes, qui ne demandent certes qu'à nous suivre.

Je vous disais tout à l'heure que nous ne négligerons pas les réalisations pratiques, et vous verrez par l'importance des questions qui vous seront posées, la liaison profonde qu'il y a justement entre la défense du titre et notre vie matérielle, mais ceci entraînerait une discussion et je dois avant que nous abordions ce sujet, vous demander encore quelques minutes d'attention, car je voudrais vous donner un aperçu de l'activité de nos régions.

5° *Activité des régions.* — Aux 21 régions intérieures s'ajoutent : l'Alsace-Lorraine et l'Algérie.

Le Maroc et la Tunisie sont en voie d'organisation.

Certaines d'entre elles, à l'avant-garde, avaient déjà bien avant nos réunions d'Assistants Sociales, étudié des projets de statut. Je veux citer la région lyonnaise qui, devancière ardente, a, en quelques mois, groupé 360 des nôtres, constitué des Commissions de Travail et élaboré de nombreux projets.

Je regrette de ne pas avoir une carte pour que vous voyiez comme dans l'ensemble toutes les régions se sont mises à l'action. Toutes n'ont pas leur Comité constitué parce que certains départements ont été plus difficiles à atteindre, et il faut dire toutes les difficultés matérielles, de transport, de vie quotidienne, de travail énorme dues aux circonstances extérieures, tout cela a encore compliqué la tâche de celles qui devaient atteindre leurs collègues, car il fallait d'abord se connaître.

Si vous le voulez bien, nous allons faire le tour des régions.

Les chiffres que je vais vous donner sont toujours inférieurs à la réalité, puisque ce matin encore de nombreuses adhésions nous arrivent.

I. - *Région de Rouen.* — 160 adhérentes sur 198 A.S. Il y a eu de grosses difficultés à Rouen, du fait des transports, puisqu'il était plus facile aux Assistants Sociales du Havre de venir à Paris que d'aller à Rouen.

La Normandie tellement éprouvée, a assumé la lourde tâche d'un travail horriblement dur et pénible, et nous voulons en passant dire un mot d'affectueuse sympathie à celles qui ont tant souffert pendant ces années pénibles. Nous leur sommes d'autant plus reconnaissantes d'avoir distrait de leurs occupations, le temps nécessaire à l'organisation du Comité Régional.

II. - *Région de Rennes.* — Mêmes difficultés que pour la Normandie. Certains départements, le Finistère par exemple, en avance, a eu 100 adhésions sur 110 Assistants. Tous les départements n'ayant pas donné leurs chiffres, nous n'avons pas de résultats définitifs, mais nous savons quelle activité déploie nos amies.

III. - *Région d'Angers.* — Là aussi, certains centres, Nantes par exemple, avaient depuis longtemps des groupes qui ont permis d'aller beaucoup plus vite. Les Commissions Professionnelles sont organisées, mais la liaison est extrêmement difficile à cause des difficultés de transport entre les départements.

IV. - *Région de Poitiers.* — De cette région, nous n'avons pas encore de chiffre, mais nous savons que certains Comités départementaux sont constitués et que la mise en route est déjà très avancée.

V. - *Région de Limoges.* — On nous signale 66 adhésions sur 67 Assistantes, cela est certainement un succès, mais il faut dire que dans cette région, l'Association est solidement constituée.

VI. - *Région d'Orléans.* — L'union qui règne dans cette région est un sûr garant des résultats que nous obtiendrons. Actuellement 71 adhésions sur 98 Assistantes.

Les Comités départementaux sont constitués et nous pensons que très rapidement les retardataires se joindront aux autres.

VII. - *Région de Bordeaux.* — 255 adhésions. Ici, comme dans tous les centres urbains, le recensement est plus facile et était en général fait, ce qui a permis de mettre très vite sur pieds les commissions professionnelles. Les Comités départementaux sont tous constitués et un questionnaire a été déjà étudié concernant les services médico-sociaux.

VIII. - *Région de Châlons-sur-Marne.* — Cette région en est à ses débuts. Toujours les mêmes difficultés matérielles, cependant il y a 57 adhérentes dans cette région.

IX. - *Région de Laon.* — 56 adhérentes sur 66 Assistantes Sociales. Deux départements sur quatre sont organisés, mais très prochainement le Comité Régional va être établi.

X. - *Région de Nancy.* — 127 adhérentes sur 136 Assistantes Sociales. Dans cette région aussi éprouvée par la guerre, les difficultés de transport ont compliqué la tâche.

Cependant le chiffre que je viens de vous donner vous indique que l'Association y est connue et appréciée.

XI. - *Région du Nord.* — Là, un effort considérable a été fait, les animatrices de notre Association ont multiplié leur activité, des rapports extrêmement précis nous ont été envoyés, des échanges de vues entre les Commissions Professionnelles ont déjà permis un travail effectif.

Il y a 232 adhésions sur 418 Assistantes pour le Nord et le Pas-de-Calais.

XII. - *Région de Dijon.* — Cette région très pauvre en Assistantes Sociales diplômées d'Etat demande un très gros travail sur des secteurs très étendus à nos collègues qui ont en dehors de leur tâche à assurer le service des 25.000 sinistrés réfugiés de Dunkerque.

Malgré cela, elles ont commencé la liaison et nous devons avoir ces jours-ci le résultat de leur action.

XIII. - *Région de Toulouse.* — Le Comité Régional n'est pas encore constitué. Ici aussi des commissions par catégorie sont organisées pour permettre un travail plus efficace aux adhérentes.

XIV. - *Région de Lyon.* — Je viens de vous en parler, vous savez quelle est son activité.

XV. - *Région de Grenoble.* — 173 adhésions sur 205 Assistantes. Les Comités départementaux viennent d'être constitués et le démarrage de l'Association est maintenant certain.

XVI. - *Région de Clermont-Ferrand.* — 107 adhésions sur 117 Assistantes. Dans le département de la Haute-Loire, il y a 18 adhérentes sur 18 Assistantes.

Les Comités départementaux seront constitués.

Je pense qu'il n'y a aucune inquiétude à avoir sur l'avenir des régions où de tels résultats sont déjà atteints.

XVII. - *Région de Montpellier.* — 137 adhésions sur 196 Assistantes, et tous les Comités départementaux ne sont pas encore constitués.

XVIII. - *Région de Marseille.* — 240 adhésions sur 270 environ. Les Comités départementaux ne sont pas tous constitués, mais les Assistantes Sociales de Marseille désirent aussi se grouper par commissions professionnelles.

XX. - *Région de Strasbourg.* — 120 adhésions. Le démarrage a été très difficile du fait des circonstances et du flottement aussi bien des Assistantes que de la population.

Dans cette région, le travail là aussi a été particulièrement pénible.

XXI. - *Comité de l'Île-de-France* comprenant : la région parisienne, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne.

Le recensement a d'abord été le travail essentiel mais a été très difficile du fait du trop grand nombre d'Assistantes n'ayant pas de diplômes d'Etat et exerçant comme telles.

Après le geste spontané des ferventes, il y eut à vaincre une certaine négligence d'Assistantes débordées par ailleurs par de grosses difficultés dans le travail quotidien et chacune de nous a dû déployer une activité intense pour recueillir par des coups de téléphone amicaux, des adhésions « morales » régularisées par la suite.

En province, on sait beaucoup plus vite d'où viennent les Assistantes, de quelle école elles sortent, on se connaît mieux.

Les Commissions Professionnelles ont été constituées, divisées en 4 grandes catégories comprenant 18 sections et groupant à l'heure actuelle 1.100 Assistantes, ce qui représente plus des deux tiers des Assistantes en fonction.

Les réunions mensuelles des déléguées des commissions ont permis un contact très intéressant qui a apporté au Bureau national, un appui très sûr.

La plus nombreuse de ces commissions est assurément celle du Travail qui existe depuis le 19 octobre 1944.

Vous voyez qu'elle n'avait pas attendu la constitution de l'Association et sa parution à l'*Officiel* pour se mettre au travail; la meilleure propagande en faveur de l'Association, n'était-elle pas de montrer tous les germes de vie qu'elle avait en elle, indépendamment de son existence juridique ?

Se réunissant très régulièrement (je regrette de ne pas pouvoir vous donner lecture des procès-verbaux qui relatent son effort), les Assistantes Sociales ont adopté une méthode de travail en équipe et elles sont en train de recueillir les résultats d'un questionnaire. Cette enquête d'ailleurs, sur le contrat de travail, qui a servi de base à d'autres groupes, va être demain distribué à toutes les adhérentes de l'Association pour un vaste travail qui sera mis à l'ordre du jour de notre première Assemblée Générale.

Algérie. — Nous avons déjà 42 adhésions, ce résultat a été très rapide, nous avons peu de détails, mais nous savons avec quelle ardeur nos amies d'Outre-mer pensent à l'organisation professionnelle.

Hors région. — 40 adhérentes sur 59, travaillant sur une large étendue du territoire ou sur plusieurs régions.

Voilà le tour d'horizon que je voulais vous faire faire et je pense que comme moi vous avez une impression reconfortante en constatant un élan sympathique pour l'Association qui nous prouve bien la nécessité de nous grouper.

D'ailleurs cette ébauche de liaison, puisque nous n'en sommes encore qu'à des débuts tout à fait précaires, nous permet cependant sur le plan général d'avoir des précisions techniques qui peuvent être très utiles et pour cela je ne vous citerai qu'une expérience qui a été faite à la demande de la Préfecture de la Seine.

Dans une réunion d'études officieuses sur l'organisation du service scolaire de la région parisienne où l'Association était représentée, M. REVERDY et M^{me} HERBINIÈRE-LEBERT ont demandé s'il était possible d'avoir une idée générale de la façon dont était exercée la surveillance scolaire dans l'ensemble de la France, c'est pour cela que vous avez reçu un questionnaire demandant à chacune ce qui se passait dans sa région, et comme il s'agissait d'études simplement, on ne voulait pas demander de statistiques ou de rapports officiels aux départements, on voulait plutôt une impression sur le travail effectué.

Les conclusions extrêmement intéressantes que nous avons pu recueillir ont donné lieu à un rapport assez complet, dont je vais vous donner les éléments essentiels :

6° *Activité technique.* — Le principe de la surveillance médicale des enfants des écoles est accepté et encouragé par la majorité des préfets, la nécessité du contrôle médical s'impose et ne donne pas sujet à discussion. S'appuyant sur :

— La loi du 15 février 1902 relative à la Protection de la Santé Publique.

— Le décret du 29 juillet 1939 (Code de la Famille) et notamment les articles 146 et suivants.

— Le décret du 22 novembre 1941 relatif au financement du contrôle médical dans les établissements d'enseignement primaire d'accord avec le Médecin-inspecteur départemental de la Santé et de l'Inspecteur départemental de l'Education générale et des Sports, les directives des préfets sont à peu près identiques — quant au fond — et peuvent se résumer à ces quelques points importants :

a) Dépister les maladies contagieuses et de prescrire les mesures d'hygiène destinées à en éviter la propagation;

b) Déterminer le degré d'aptitude des enfants aux activités physiques et sportives et vérifier les résultats de ces activités;

c) Surveiller la salubrité des locaux scolaires;

d) Renseigner les parents sur l'aptitude physique de leurs enfants à l'exercice de la profession à laquelle ceux-ci se destinent;

e) D'une manière générale surveiller la santé des élèves et avertir les chefs d'établissements et les parents des mesures qu'éventuellement il leur appartient de prendre;

f) En fin de scolarité, donner son avis sur l'orientation professionnelle des enfants en consignnant à côté des renseignements d'ordre scolaire, les indications et surtout les contre-indications résultant de l'examen médical;

g) Le médecin chargé du contrôle médical scolaire procède au cours de chaque année scolaire à deux visites annuelles, la première devant avoir lieu en octobre-novembre, la deuxième en mars-avril. En outre, des visites supplémentaires sont faites soit en cas d'épidémie, soit en vue de l'examen complémentaire périodique des enfants à surveiller spécialement;

h) Lorsqu'un enfant aura été envoyé pour examen complémentaire au médecin spécialiste du dispensaire, ce dernier adressera confidentiellement au médecin-contrôleur scolaire, la fiche de liaison habituelle;

i) Le médecin-contrôleur assure l'observation de toutes les prescriptions réglementaires tendant à protéger l'école contre les maladies contagieuses. Il pourra éventuellement être chargé des services de certaines vaccinations.

j) En cas d'épidémie, le directeur de l'école informe l'Inspecteur d'Académie qui à son tour avertit le médecin inspecteur de la Santé. Celui-ci propose au préfet des mesures prophylactiques utiles.

Mais si les données générales sont à peu près les mêmes pour un grand nombre de départements, l'application en est bien différente d'une région à l'autre, d'une grande ville à un village.

La diversité suivant les régions est frappante; dans certains cas, le Service Social est assuré par les Assistantes de Secteur (Lyon, par exemple), dans d'autres, par les Assistantes d'O.P.H.S., dans d'autres encore par les Assistantes Municipales.

Dans un seul département, toutes les écoles de villages sont prises en charge par des médecins dépendant de la Préfecture il y en a quatre dans le département qui n'ont pas de clientèle particulière. Le Service Social est assuré par les Assistantes Sociales polyvalentes de secteur. Il y a un wagon radiologique, des percuti sont faites systématiquement. Les instituteurs participent au travail, préparent les dossiers et donnent les indications sur la surveillance quotidienne des enfants.

Toutes ces observations nous ont amenés aux conclusions suivantes :

Là où il n'y a pas d'Assistants Sociales scolaires pour la préparation des consultations médicales et des suites à donner, on peut affirmer que le bénéfice de l'inspection médicale est inexistant.

A défaut, l'Assistante polyvalente municipale peut assurer les suites à donner à la visite médicale, mais ceci implique un surplus de travail qui ne peut pas toujours être parfaitement fait.

Il serait indispensable d'instituer une fiche médicale unique pour tous les départements.

Il est démontré que l'inspection médicale n'existe pas pour les bourgs, les villages, les hameaux, sauf l'exception que nous venons de citer.

Les dépistages de la tuberculose attirent toute l'attention des Assistantes Sociales de France, il est certain que de leur multiplication dépend l'état sanitaire de la province.

Cette expérience nous autorise à penser que si nous pouvons apporter notre part à l'étude des problèmes généraux, la position de l'Association sera très vite stabilisée.

Avant de terminer, je voudrais dire à toutes nos amies de province et de Paris, la reconnaissance très affectueuse du Bureau pour la collaboration spontanée et si efficace qui nous a été apportée.

Respectant la tradition du Service Social, nous devons garder l'anonymat comme dans notre travail d'Assistants, ce qui n'empêche pas que chacune d'entre vous trouve ici nos remerciements les plus chaleureux.

J'ajouterai aussi nos excuses pour tout ce que nous aurions voulu faire et que le temps ne nous a pas permis de réaliser, cependant nous avons travaillé en équipe au maximum de nos possibilités, ayant toutes de lourdes charges professionnelles. Nous avons apporté en toute simplicité, notre bonne volonté et un désir ardent de servir au mieux la Profession.

Puisque le Service Social doit aider les individus et la famille à se maintenir dans un équilibre de vie normale, la grande famille que constitue l'Association doit trouver auprès de ses adhérentes les éléments d'une vie plus forte et plus féconde.

RAPPORT FINANCIER

par M^{lle} DELACOMMUNE, Trésorière

Le budget de l'Association pour la première partie de l'exercice 1945 s'établit comme suit :

Recettes : 2.707 cotisations à 40 francs.....Fr. 108.280 »

Dépenses :

Voyages	Fr. 8.320 »
Loyer, entretien	1.612 50
Papeterie	1.248 70
Timbres	4.313 30
Téléphones	635 »
Imprimerie	13.513 »
Personnel	19.190 »
Annonce au <i>Journal Officiel</i>	279 50
	<hr/>
	49.112 »

Reste en caisse

Fr. 59.168 »

Le projet de budget pour la seconde partie de l'exercice 1945 est le suivant :

Personnel	Fr. 52.000 »
Voyages	25.000 »
Loyer, impôts, entretien	6.000 »

Papeterie	3.000 »	
Timbres	5.000 »	
Téléphones	1.200 »	
Imprimerie	10.000 »	
	<hr/>	102.000 »

Recettes :

En caisse	59.168 »	
Cotisations touchées par les départements à virer au Comité National	42.000 »	
	<hr/>	101.168 »
		<hr/>
		132 »

Ainsi, d'après ces chiffres, notre budget se bouclera. Mais, en fait, il n'y figure aucun frais de matériel et l'Association ne possède même pas une machine à écrire ! D'autre part n'allons-nous pas faire un bulletin sur la vie de l'Association, bulletin réclamé de toutes parts ?

Du seul point de vue financier il est donc à souhaiter que de nouvelles adhésions affluent.

VŒU ÉMIS LE 16 JUIN

Le 16 juin 1945,

Réunies à l'occasion de l'élection du Bureau du Comité National de l'Association Nationale des Assistances Sociales diplômées d'Etat,

les membres du Comité National,

les déléguées des Comités régionaux et départementaux,

représentant les 4.090 adhérentes de l'Association, estiment que leur action doit s'intégrer profondément dans le travail d'ensemble des services employeurs; elles insistent pourtant sur la forme particulière de leur profession.

Celle-ci ayant sa doctrine et sa technique propre, il en résulte :

— Que les Assistantes forment une catégorie particulière de travailleurs et ne sauraient être assimilées à une autre catégorie, quelle qu'elle soit.

— Qu'elles doivent avoir une hiérarchie prise au sein du Service Social.

— Que leurs traitements doivent être en rapport avec le prix de la vie, la formation reçue et les lourdes responsabilités qui leur incombent.

PROJET D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE NOVEMBRE 1945

D'après les statuts de l'Association les adhérentes doivent être réunies en Assemblée Générale au moins une fois par an.

La réunion constitutive de l'Association ayant eu lieu le 9 décembre 1944, la parution à l'*Officiel* le 23 janvier 1945, nous envisageons une Assemblée Générale pour le mois de novembre prochain.

Cette première Assemblée Générale qui doit marquer le premier acte collectif de toutes les adhérentes de l'Association doit être une manifestation de notre esprit : *travail en équipe, dans l'amitié*, pour le meilleur bien de *notre profession*, qui reste, avant tout, un Service.

Pour cela, il faut au préalable un long travail d'étude : étude individuelle de chacune, étude collective en cercles par commissions.

En dehors de la réunion de l'Assemblée Générale proprement dite, nous envisageons une journée et demie de travail en commun :

- Une journée sera consacrée au problème « Coordination et liaison en service social ».
- Une demi-journée aux résultats des travaux sur les contrats de travail.

Vous trouverez ci-joint les questionnaires rédigés à cet effet. Ils demandent à l'origine un travail personnel. Voulez-vous donc y réfléchir dès maintenant et y répondre individuellement.

Les réponses devront être envoyées à la responsable fixée par votre Comité départemental — au siège social de votre Comité — avec sur l'enveloppe la mention A.G. (Assemblée générale) et ceci avant le 15 octobre.

Le questionnaire sur le contrat de travail pouvant avoir en certains cas un caractère confidentiel, nous demandons qu'il ne soit fait mention que du lieu de travail et de la catégorie professionnelle; celui sur le problème de la coordination est au contraire nominatif et signé. Pour garder au premier son caractère confidentiel, les Assistantes pourront les renvoyer sous enveloppes séparées.

Bien entendu on peut ne répondre qu'à un seul questionnaire; cependant, nos conclusions n'auront de valeur que si l'ensemble des adhérentes a exprimé son point de vue.

Nous insistons donc très vivement pour que vous fassiez vous-mêmes l'effort nécessaire.

CARTE D'ADHÉRENTE

Lorsque vous avez remis votre cotisation, vous avez eu en échange un reçu, dont le paragraphe 2 était ainsi libellé : « Cette adhésion sera soumise ultérieurement à la ratification du Comité régional. Une carte définitive vous sera remise après cette formalité ». Il fallait en effet attendre la constitution des Comités régionaux, dûment habilités, pour l'acceptation définitive d'une adhésion.

Aujourd'hui, ceux-ci sont presque tout constitués, et par l'intermédiaire des Comités départementaux, étendent leurs ramifications sur l'ensemble du territoire, il est possible de régulariser les adhésions, et, en même temps de remettre les cartes d'adhérentes.

Pour permettre aux Comités régionaux d'agir en ce sens, voudriez-vous envoyer rapidement à la *Présidente de votre Comité départemental* (1) un dossier comprenant :

— Deux photos d'identité semblables.

— Si vous ne l'avez déjà fait, une copie certifiée conforme de votre diplôme d'Etat d'Assistance sociale ou, en cas d'impossibilité, un certificat de diplôme établi par la directrice de l'école où vous avez fait vos études. Cette pièce, garantie de la qualité de diplômée d'Etat, doit être gardée aux archives de l'Association.

Nous vous signalons dès maintenant que la *participation à l'Assemblée Générale sera réservée aux assistantes munies de leur carte d'adhérente.*

(1) La liste des Présidentes est donnée à la dernière page de la Brochure.

QUESTIONNAIRE SUR LE PROBLÈME " COORDINATION ET LIAISON EN SERVICE SOCIAL "

NOTA. — Ce questionnaire doit servir de base à un travail constructif qui fera l'objet d'une journée entière de réunion à l'Assemblée Générale.

— Une demi-journée par spécialisation où le problème sera étudié sous l'angle catégorie professionnelle.

— Une demi-journée collective, où il sera envisagé sous l'angle régional et national, sur un plan géographique.

Il contient donc un *plan d'ensemble* avec des questions semblables pour toutes. Mais il convient que *chaque réponse* entre dans le concret, *chaque service posant des problèmes particuliers.*

Ex.: Assistante du Tribunal pour enfants envisagera ses liaisons avec le Juge d'instruction, les commissariats de police, les maisons d'observation et de rééducation, etc...

Ex.: Assistante de dispensaire d'Hygiène sociale, étudiera les liaisons avec les hôpitaux, les préventoriums et sanatoriums, tous organismes de réadaptation, etc...

Ex.: Assistante d'usine avec les délégués d'atelier, les contremaîtres, le comité d'entreprise, les syndicats ouvriers, l'inspection du Travail, etc...

Ex.: Monitrices d'écoles sociales avec les Assistantes à qui elles confient des stagiaires, etc...

Ex.: Assistantes familiales avec la délégation à la famille, les organismes familiaux de tous genres, l'Aide aux Mères, etc...

Ex.: Assistante rurale envisagera les liaisons avec les organismes professionnels agricoles, les syndicats agricoles, les mouvements de jeunesse rurale, etc...

I. — COMPARAISON ENTRE COORDINATION ET LIAISON.

Qu'entendez-vous par coordination

Qu'entendez-vous par liaison

Points communs

Points différents

II. — COORDINATION EN SERVICE SOCIAL.

Avantages

Inconvénients

Par qui souhaitez-vous que la coordination soit établie

Avez-vous quelques exemples de coordination à donner

III. — LIAISON.

Comment entendez-vous réaliser les liaisons :

A. — A l'intérieur de votre Service social :

1° Avec les Assistantes de votre service

2° Avec les employeurs de votre service

3° Avec les services administratifs

4° Divers

QUESTIONNAIRE SUR LE CONTRAT DE TRAVAIL

I. — MODALITÉS DE VOTRE SERVICE SOCIAL :

Région administrative à laquelle vous êtes rattachée.....
Terrain d'activité (1)
Catégories professionnelles (2)
Etat du personnel du Service social dans votre service :
1° Nombre d'Assistances sociales diplômées
2° Nombre d'auxiliaires jouant le rôle d'A.S.

II. — EMBAUCHE :

Avez-vous un contrat de travail écrit :
A qui incombe la responsabilité de votre embauche comme A.S. :
1° A un employeur ?
2° A une autre Assistante sociale ?
3° A une commission mixte ?
Quelle est sa composition
Dans les avantages offerts par votre contrat est-il tenu compte :
De la qualité de diplômé d'Etat de S.S.
De l'ancienneté dans le Service social
De l'âge
Y a-t-il une période d'essai exigée avant l'engagement définitif ?
Si oui, de quelle durée
Quel est le délai de congédiement pendant cette période

III. — CONDITIONS DE TRAVAIL :

Durée de travail :
Horaire hebdomadaire normal
Y a-t-il des heures de présence exigées
Etes-vous astreintes au « pointage »
Quelle est votre qualification :
Avez-vous la qualité de chef de service ?
Ou êtes-vous assimilée à une autre catégorie du personnel ?
Si oui, à laquelle ?
Dépendance : dans votre activité dépendez-vous :
De votre employeur ?
D'une Assistante sociale ?
D'une tierce personne ? Si oui, de qui ?
Conditions d'avancement :
L'avancement a-t-il lieu automatiquement ?
Sinon qui le propose ?
Litiges :
En cas de litiges y a-t-il des modalités prévues ?
Avez-vous un organisme de recours ?

(1) Indiquez s'il s'agit d'un canton ou d'un département, d'un hôpital ou d'une école, d'un quartier ou d'une usine.

(2) Familiale, médico-sociale, rurale, travail, tribunal école, etc...

IV. — TRAITEMENT :

Votre service a-t-il un barème prévu

Quel est votre traitement personnel :

Salaire *annuel* en espèces touché en 1944, tout compris, déduction non faite des différentes retenues

Salaire *mensuel* de mars 1945 ; août 1945

Indemnités diverses prévues par le contrat :

Mois double

Résidence

Vie chère

Déplacement

Autres indemnités

Quels sont les *avantages en nature* dont vous bénéficiez :

Logement

Chauffage, éclairage

Nourriture

Vêtements

Divers

Autres avantages accordés par votre organisme employeur :

Accident de travail

Maladie contractée en service

Tuberculose

Autres maladies

Maternité

Invalidité

Viellissement

V. — CONGÉS :

Congé annuel :

Durée

Modalité : en une ou plusieurs fois

Congés supplémentaires :

1° Congés avec solde :

Motifs : mariage durée

maternité »

maladie »

voyage d'étude »

autres causes »

2° Congés sans solde : sont-ils autorisés

VI. — LICENCIEMENT :

Causes de licenciement

Durée du délai-congé

Y a-t-il des cas de mise en disponibilité

COMITÉS RÉGIONAUX

A) Comités régulièrement constitués.

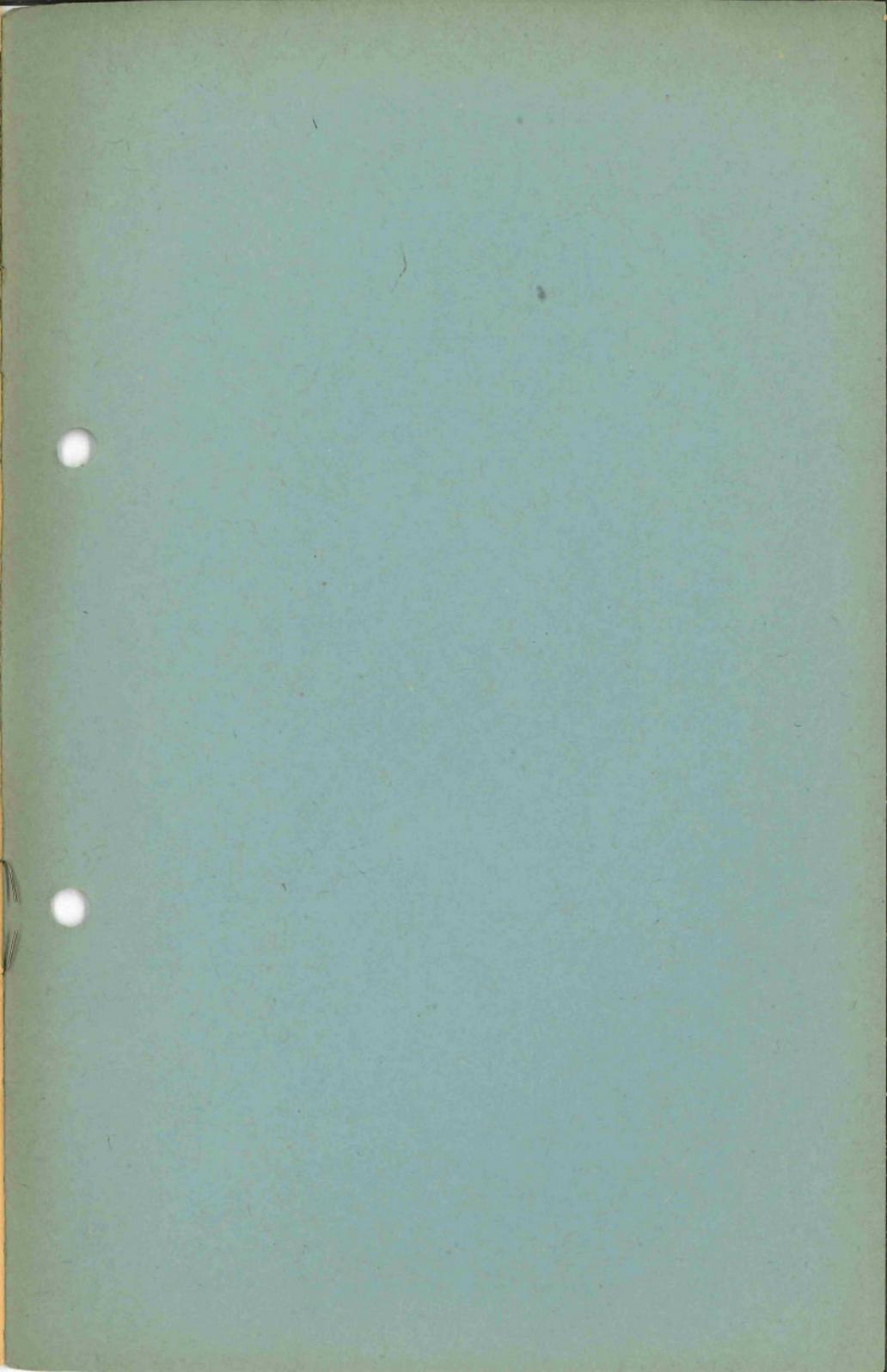
RÉGIONS	PRÉSIDENTES	
Afrique	Mlle DE SAINT-OYANT ..	C.R.F., boulevard de Verdun, Alger.
Bordeaux	Mlle FRITSCH	35, cours de Verdun, Bordeaux (Gironde).
Châlons-sur-Marne	Mlle DE LAAGE	2, rue de la Prison-du-Billage, Reims (Marne).
Grenoble	Mlle PIPERECK	Assistante Sociale, à Valisère, Grenoble (Isère).
Lille	Mlle MILHOUSE	27, rue d'Inkermann Lille (Nord).
Lyon	Mlle DESTRUEL	1, rue A.-Fochier Lyon (Rhône).
Montpellier		
Montpellier	Mlle PATTUS	25, rue de l'Horloge, Nîmes (Gard).
Nancy	Mlle MARCHALL	2, rue Saint-Louis, Longwy (Meurthe-et-Moselle).
Orléans	Mlle MEUNIER	A. S.N.C.F., gare Vierzon (Cher).
Paris	Mlle SOLACROUP	3, rue de Stockholm, Paris (8°).
Rennes	Mlle RICHARD	3, rue Beaumanoir Rennes (Ille-et-Vilaine).
Rouen	Mlle HALBOUT	22, rue du Lieu-de-Santé, Rouen (Seine-Inférieure).
Hors région	Mme GOUIN	3, rue de Stockholm, Paris (8°).

B) Responsables provisoires des autres régions.

RÉGIONS	RESPONSABLES	
Angers	Mlle ROBERT	34, rue du Bellay, Angers (Maine-et-Loire).
Clermont-Ferrand	Mme AGARD	68, rue Beusac, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
Dijon	Mlle KRAU	23, rue Jeanin, Dijon (Côte-d'Or).
Laon-Saint-Quentin	Mlle REMY	12, rue du Porion, Amiens (Somme).
Limoges	Mlle CHARDON	8, place Jourdan, Limoges (Haute-Vienne).
Marseille	Mlle SEIGNEBOSC	51, rue Breteuil, Marseille (Bouches-du-Rhône).
Poitiers	Mlle ISAAC	16, avenue G.-Clemenceau, Angoulême (Charente).
Orléans	Mlle CROISSANDEAU	3, rue E.-Daverest, Orléans (Loiret).
Strasbourg	Mlle BECKENHAUPT	Entr'Aide Française, Strasbourg (B.-Rh.).
Toulouse	Mlle VOGEL	41, rue Saint-Joseph, Toulouse (Hte-Garonne).

B) Les départements dont les noms suivent n'ont pas encore transmis au Secrétariat l'existence d'un Comité Départemental constitué. Jusqu'à nouvel ordre toute correspondance concernant ces départements doit être envoyée aux responsables régionales.

RÉGIONS	DÉPARTEMENTS NON ORGANISÉS	
Afrique		
Angers	Maine-et-Loire	Mayenne.
Clermont-Ferrand	Allier	Cantal.
Dijon	Doubs	Saône-et-Loire.
	Yonne	Nièvre.
Laon-Saint-Quentin	Aisne	Ardennes.
	Oise	Somme.
Limoges	Corrèze	Creuse.
	Dordogne	Viennè.
Lyon	Ain	Ardèche.
Marseille	Corse	Bouches-du-Rhône.
	Hautes-Alpes	Var.
	Vaucluse	
Montpellier	Aude	Aveyron.
	Gard	Hérault.
	Lozère	
Nancy	Meuse	
Poitiers	Charente-Inférieure	Deux-Sèvres.
	Vendée	
Rouen	Manche	
Strasbourg	Haut-Rhin	Moselle.
	Bas-Rhin	
Toulouse	Ariège	Gers.
	Hautes-Pyrénées	Lot.
	Tarn	Tarn-et-Garonne.



IMPRIMERIE SALLES
18 bis, Avenue d'Italie
: : PARIS-XIII^e : :